



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 21 - Reconversion du site Saint-Jacques/Arsenal - Expertise Congrès - Attribution de subvention

Reconversion du site Saint-Jacques/Arsenal

Expertise Congrès

Attribution de subvention

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Rappels

Dans le cadre de la mutation du site Saint-Jacques/Arsenal engagée en étroite partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), et afin de consolider la programmation de l'opération, la Ville de Besançon et l'Office de Tourisme et de Congrès se sont entendus sur la nécessité d'une mission d'expertise et d'animation dans le but d'apporter un éclairage sur l'opportunité et la faisabilité d'un Centre de Congrès au centre-ville de Besançon. La Ville de Besançon souhaite apporter son soutien à l'Office de Tourisme, responsable de cette mission, par le versement d'une subvention d'un montant de 14 400 € correspondant aux 2/3 de l'étude d'opportunité.

Enjeux

Le transfert de l'Hôpital Saint-Jacques du centre-ville vers le site Jean Minjoz offrira, à terme, une emprise de 5 hectares composée de bâtiments à fort intérêt patrimonial, et une emprise foncière libre de 1,5 hectare environ. La mutation de cet ensemble urbain situé dans l'hyper centre de Besançon revêt un caractère stratégique et prioritaire pour la collectivité. La proximité du centre-ville commerçant, la proximité géographique de la rivière, des promenades (parc, halage...), la desserte par le tram... sont autant d'atouts très précieux pour cette mutation. Cette dernière doit intégrer des programmes variés (grande bibliothèque, village d'entreprises et de start-up, grand jardin et espaces publics, logements, résidences...), et suscite, en particulier, l'intérêt du développement de la «Cité des Savoirs et de l'Innovation» que pourrait accompagner du tourisme d'affaires. L'importance du secteur des affaires dans le paysage touristique symbolise cette volonté de dynamisation. L'intérêt pour l'implantation d'un Centre de Congrès sur le site Saint-Jacques doit faire l'objet d'une étude d'opportunité.

Définition du besoin

La Ville de Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès se sont penchés sur l'état des lieux actuel du congrès sur la Ville de Besançon, et ont ébauché une première définition du besoin qui fait état :

- d'une salle plénière de 500 places maximum ;
- de 6 à 10 salles de sous-commissions (de 50 places environ, modulables) ;
- d'une surface d'exposition pour d'éventuels stands ;
- de locaux de service ;
- d'une surface pour déjeuner, en option.

Le site Saint-Jacques est actuellement fortement occupé par des bâtiments patrimoniaux (classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques ou protégés au titre du Site Patrimonial Remarquable de Besançon). Certains bâtiments plus récents seront conservés sans protections particulières ; d'autres devront être démolis conformément aux exigences du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) «Centre Ancien».

La localisation sur le site d'un tel équipement n'est pas définie à ce jour. A cet égard, il peut être envisagé d'utiliser le patrimoine existant, voire de mutualiser certains espaces avec d'autres institutions (Université par exemple à proximité directe).

La nature du programme sera analysée au regard des éléments de diagnostic afin de vérifier sa pertinence.

Objectif et contenu de la mission

L'expertise sur la faisabilité d'un tel programme sur le site Saint-Jacques comprendra notamment :

- un parangonnage afin de montrer l'étendue des possibles dans des contextes équivalents, accompagné d'une analyse critique par rapport au contexte bisontin, de l'offre existante et concurrentielle en termes de tourisme d'affaire ;
- une analyse du site, des bâtiments et de leur adéquation avec le programme pressenti. L'objectif est de pré-localiser cet équipement de façon pertinente au regard des enjeux liés à ce type d'équipement (image, lisibilité, fonctionnalité, mutualisation, etc.) et du programme ;
- l'animation de tables rondes avec des personnalités représentatives du tourisme d'affaires et du congrès. L'objectif est de préparer, d'animer deux demi-journées de tables rondes afin de recueillir les avis des personnes ressources représentatives (locales ou non). Le bureau d'études proposera des thèmes de réflexion et animera les débats, aura en charge la coordination et sera chargé de restituer de façon synthétique les débats au maître d'ouvrage par un livrable. Le résultat des tables rondes alimentera notamment la proposition d'implantation de l'équipement.

La fin de cette étude doit intervenir au cours du premier trimestre 2017.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 14 400 € TTC à l'Office de Tourisme et des Congrès correspondant aux 2/3 de l'étude d'opportunité, la dépense étant prélevée sur la ligne 204.824.20421.004805.30100,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes afférents à l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MORTON n'a pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2